

Type d'intervention Motion (art. 31 RCG)

1<sup>er</sup> signataire Ecoeur Magali

*Signatures des cosignataires*

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe PLR / Doval Manuel

*Signature du Chef(fe) de groupe*

Dépôt au nom d'une commission

*Signature du Président*

## Titre

### **Pour un règlement des cimetières harmonisé et moderne entre Monthey et Collombey-Muraz**

## Texte de l'intervention

Une des missions d'une Autorité communale est la gestion des cimetières, dernier lieu de repos pour les défunts de notre commune. Dans notre société, nous avons un grand respect pour ces espaces dans lesquels les familles et proches du défunt viennent s'y recueillir. Ainsi, le Législateur a édicté des textes de loi afin de réglementer les activités funéraires, l'utilisation du cimetière et son aménagement.

Chaque collectivité publique a édicté son règlement pour son cimetière, avec des différences notables par rapport à celui de la commune voisine, alors que cela concerne pourtant la même activité. En outre certains règlements n'ont pas été mis à jour depuis des décennies, alors que les pratiques funéraires ont changé depuis.

La commune de Collombey-Muraz partage le même bassin socio-démographique que la commune voisine de Monthey. Nombre d'habitants ont changé leur résidence d'une commune à l'autre. Les échanges sont donc nombreux entre nos deux communes, et une coordination, qu'il y ait une fusion ou pas, entre nos deux communes est nécessaire. Cette coordination a déjà conduit à l'adoption d'un même règlement de police, une caserne du feu commune, et bien d'autres.

Cette harmonisation peut se poursuivre dans les espaces de recueillement que sont les cimetières. Un règlement harmonisé et remis à jour permet d'avoir le même cadre législatif pour des cimetières voisins. De plus, suite à l'affaire de la publicité sur les pierres tombales, nous pourrions adapter le règlement pour interdire de telle pratique inacceptable. Un règlement harmonisé amènera plus de clarté, simplicité et équité, pour les familles des défunts.

## Conclusion

Pour ces raisons, les postulants demandent au Conseil municipal d'étudier la mise en place d'un règlement harmonisé pour les cimetières des communes de Collombey-Muraz et de Monthey.

Collombey-Muraz, le 16 oct. 2021

1<sup>er</sup> signataire : 